



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Madame la Ministre des Sports concernant **les terrains de sports en gazon synthétique**.

Le recours aux terrains de sport en gazon synthétique s'est développé ces dernières années, notamment pour répondre à des besoins d'utilisation intensive, de disponibilité accrue et de résilience face aux intempéries. Parallèlement, des préoccupations sont régulièrement soulevées quant aux impacts potentiels sur la santé des utilisateurs (exposition à certains composés, chaleur de surface, poussières), sur l'environnement (pertes de granulats, microplastiques, gestion des eaux de ruissellement) ainsi que sur les coûts globaux sur le cycle de vie (installation, entretien, fin de vie).

Au niveau européen, la réglementation européenne sur les produits chimiques REACH interdira la mise sur le marché des matériaux de remplissage polymériques utilisés comme granulats sur les terrains synthétiques, s'agissant d'une source importante de microplastique, avec une période transitoire longue (jusqu'en 2031) afin de permettre l'adaptation des gestionnaires et collectivités.

Il convient par ailleurs de relever qu'il existe un marché de produits visant à diminuer l'impact environnemental des gazon synthétiques voire à présenter des solutions alternatives (p. ex. remplissages non plastiques, matériaux biosourcés, dispositifs de filtration et filières de recyclage).

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) **Combien de terrains de sports en gazon synthétique extérieurs existe-t-il actuellement au Luxembourg ? Quelle a été l'évolution au cours des 10 dernières années ?**
- 2) **Le ministère dispose-t-il de lignes directrices ou de recommandations à destination des communes et des clubs concernant l'entretien des terrains en gazon naturel, afin de garantir une gestion compatible avec la protection de l'environnement et de la santé des utilisateurs (p. ex. limitation des pesticides et engrais, gestion de l'arrosage, ...) ? Dans l'affirmative, lesquelles ? Dans la négative, quelles en sont les raisons ?**
- 3) **Pour ce qui est des terrains synthétiques, le ministère a-t-il formulé des recommandations au niveau de la protection de la santé des utilisateurs voire de la réduction des impacts environnementaux ?**
- 4) **Le ministère fournit-il une guidance structurée sur les alternatives au gazon synthétique respectueuses de l'environnement et de la santé humaine ? Le ministère met-il à disposition des communes un outil d'aide à la décision permettant de choisir l'option la plus adaptée au regard de**

la santé, de l'environnement, des besoins sportifs et des coûts sur le cycle de vie ? Dans la négative, quelles en sont les raisons ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joëlle Welfring', written in a cursive style.

Joëlle Welfring
Députée